

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation | : contact@mupras.com |
| O Prise en charge | : pec@mupras.com |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0011334

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2955 Société : RAM (150544)

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : OUAHDOUNI RABIA

Date de naissance : 8-2-1954

Adresse : 92 mB Roulka malla keft -

Tél. : 06 36 14 97 99 Total des frais engagés : 4.084 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BAKHSH MAHA
Ophtalmologiste
Appt N° 8 Amm 78 Massira 1-A
près du 11 ème Arrondissement Marrakech
Tél: 05 24 49 20 85

Date de consultation : 06/02/23

Nom et prénom du malade : OUAHDOUNI RABIA Age : 69

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : hypertension

(CIS ophtalmique)

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

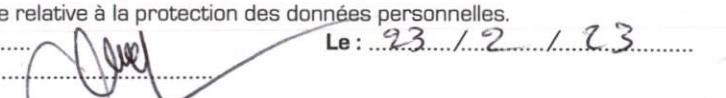
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 1450

Le : 23/12/23

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06.02.23	O/S		3000/-	DR. BAKSHI MASA APPE-N-913M 79 MESSA-1-A OPTICALIMAGING SITE APPS DU 11 ème Arrondissement Marly-le-Roi 75052 Paris Cedex 05 06/02/2023

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>SOCIETE SUD 39, Bd MONTAIGNE Casablanca, 34220 SARL</i>	06/02/23	224,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	23/02 2023					M-A-D Optic Opticien Optométriste 63 Rue Rygubate Casa 35000 R

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)
fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Maha BAKHSH

- Diplôme de Chirurgie Refractive et Phacoémulsification Univ Brest-France
- Diplôme en Pathologie de la surface oculaire Univ Brest-France
- Diplôme d'imagerie en maladies retinienennes Univ Paris VI-Diderot
- Diplôme d'adaptation de lentilles de contact
- Certificat d'échographie oculaire



مركز طب وجراحة العيون المسيرة

الدكتورة مهى بخش

- دبلوم في تصحيح البصر بالليزر وجراحة المياه البيضاء جامعة بربت فرنسا
- دبلوم أمراض سطح العين جامعة بربت فرنسا
- دبلوم تقنيات تصوير وعلاج أمراض شبكيات العين باريس
- دبلوم العدسات اللاصقة
- شهادة فحص العين بالصدى

06 février 2023

INP : 071243836

Marrakech مراكش

Mme OUAHDOU RABIA

125,00

1/ HYDRAMED

1 application par jour le soir au coucher, pendant 1 Mois

99,00

2/ HYE COLLYRE

1g tte 4 fois /jour, dans les deux yeux, pendant 1 Mois

224,15

CEOPTALAZ S.A.R.L
Casablanca, Morocco
39, Bd Moussem, 0522 26 5415

Tél 05 24 49 20 85
Appt N°9 Imm 79 Massira 1-A
Dr. BAKHSH Maha
Centre Ophthalmologie Al Massira

LOT 021032203
PPC 2024
DHS 99,00

LOT 024032203
PPC 2024
DHS 125,00



Dr Maha BAKHSH

- Diplôme de Chirurgie Refractive et Phacoémulsification Univ Brest-France
- Diplôme en Pathologie de la surface oculaire Univ Brest-France
- Diplôme d'imagerie en maladies rétinienennes Univ Paris VI-Diderot
- Diplôme d'adaptation de lentilles de contact
- Certificat d'échographie oculaire



الدكتورة مهني بخش

دبلوم في تصحيح البصر بالليزر وجراحة

المياه البيضاء جامعة برسٰت فرنسا

دبلوم أمراض سطح العين جامعة برسٰت فرنسا

دبلوم تقنيات تصوير وعلاج أمراض

شبكيّة العين باريس

دبلوم العدسات اللاصقة

شهادة فحص العين بالصدى

06 février 2023

INP : 071243836

Marrakech

Mme OUAHDOU RABIA

Monture + verres correcteurs progressifs

VL : OD = + 4.50 (- 1.00 à 64°)

OG = + 3.50 (- 1.00 à 138°)

VP : ODG = Add : + 3.00

M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue rguibate Casa

Appt N°9 Imm 79 Massira 1-A
Tél 05 24 49 20 85
Près du 11 ème Arrondissement Marrakech

un autre regard
sur vos yeux



OPTICIEN
LUNETTIER
CONSEILS VISAGISTE

FACTURE N° : N° 000857

Casablanca, le : 23/02/2023

Mme / Mr : GUADOU RABIA

Dr :

VL

VP - Add

OD : -1 à 64) +4,50

OG : -1 à 138) +3,50

OD : +3,00

OG : +3,00

Prix Monture

Prix Verres

800

DH

2400

DH

Total à payer : 3500 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : Trois mille

cinq cent DH

Cachet et signature

Akram Daabi
Inpe : 065032633

Cachet et signature
M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue rguibate Casa

63 Rue Rguibat Bourgogne Casablanca - Tél : 05 22 29 55 36

Capital : 100,000 - Patente : 35402703 - IF : 47232711 - RC : 6123

ICE : 0002642590000069